

TRAIT D'UNION

Le journal des habitants de
CHAUSSOY-EPAGNY-HAINNEVILLE



Dans ce numéro :

- Edito
- La vie de notre commune
- Chantiers en cours
- Notre cadre de vie
- Un village qui bouge
- Du côté de l'école
- Une Vie associative dynamique
- Comptes rendus du conseil municipal
- Etat-civil
- Numéros utiles



Madame, Monsieur, chers habitants,

Nous voici en automne ! L'été est passé avec cette canicule qui nous amène de nombreuses réflexions sur notre quotidien mais aussi pour notre futur.

Traditionnellement, le TRAIT D'UNION de septembre dresse une rétrospective des actions menées depuis le début de l'année et informe sur les projets en cours.

Le début de cette année 2026 a été marqué par les élections municipales et l'installation de nouveaux élus. La transition s'est faite naturellement par le transfert des informations, des dossiers importants et le partage des nouvelles idées.

Les dossiers de fonds persistent tels que le ruissellement pluvial à Epagny, la protection Incendie à Hainneville et notre pont de la rue des Marais qu'il convient de remplacer.

Les travaux du pont de la rue des Marais ont commencé depuis 15 jours. Ils nécessitent la fermeture de la route entre Hainneville et Chirmont pour une durée de 3 mois. Merci de votre patience. Le nouvel ouvrage permettra la circulation d'engins lourds mais aussi des piétons en toute sécurité par l'aménagement de trottoirs.

Quand je regarde le calendrier des animations prévues d'ici la fin de l'année, je vois que tous les weekends ou presque, une manifestation est prévue. Merci à tous ceux qui donnent de leur temps pour faire vivre notre commune. Sans eux il n'y aurait pas d'animation, pas de lien autour de nos aînés, pas d'activité sportive.

Mairie

9 rue du Château
80250 - CHAUSSOY EPAGNY

03 22 41 50 28
 chaussoy.mairie@wanadoo.fr
www.chaussoy-epagny-hainneville.eu

Horaires

Lundi 14h00 - 17h00
Mercredi 14h00 - 17h00
Samedi 10h00 - 12h00

Secrétariat :

Marie-Hélène BLANCKAERT

La vie de notre commune

Vos élus mobilisés pour notre commune

Le 15 mars dernier les habitants de CHAUSSOY-EPAGNY-HAINNEVILLE ont élu une équipe municipale renouvelée qui s'est mise sans tarder au service de la population. Ce premier "Trait d'Union" de la mandature est l'occasion de rappeler la composition du Conseil Municipal et les engagements de chacun.

Maire Christian de CAFFARELLI

1ère adjointe Christiane DUCHEMIN en charge de la Solidarité

2ème adjoint Sylvain MERCIER en charge de la Communication et de l'Animation

3ème adjointe Angélique ELOY en charge du Scolaire, du Sport et du Cadre de Vie

4ème adjoint Grégory CAZIN en charge du suivi du Patrimoine

Conseillers municipaux :

Martine BACHIMONT (Animation, Solidarité, Cadre de vie)

Sébastien BOUTIN (Animation, Finances)

Grégoire de CAFFARELLI (Animation, Patrimoine, Finances)

Dorothee DELARUE (Animation, Solidarité, Scolaire, Sport, Patrimoine, Finances)

Marie-Line LELONG (Animation, Solidarité)

Antoine LEMAIRE (Animation, Cadre de vie, Patrimoine, Finances)

Delphine LENIN (Animation, Communication, Patrimoine, Cadre de Vie)

Thierry MAMOU (Animation, Sports)

Maud MESSIAEN (Animation, Communication, Scolaire)

Mélissa TAVERNIER (Animation, Scolaire)

**Vous avez envie de vous investir pour
notre commune ...**

**Vous avez des idées, des projets
Vous pouvez rejoindre les commissions
communales en place**

Commission Solidarité,
Accompagnement des aînés. Mise
en place de nouveaux services à la
population

Commission Animation, Fêtes et
Cérémonies, Communication,
promotion, veille numérique

Commission Equipements, Patrimoine,
Sécurité et Voirie

Commission Scolaire, Périscolaire,
Jeunesse et Cadre de Vie

Commission Finances, Budget



Quelques informations sur les chantiers en cours

Reconstruction du pont rue des Marais à Hainneville

Après de longs mois d'étude, de négociation et de préparation, les travaux ont bien débuté le 14 septembre.

Pour rappel, un audit sur l'ancien pont avait révélé des fragilités et rendait urgent et indispensable son remplacement.

Le projet : démolir l'ancien pont et reconstruire un nouveau pont qui sera conforme aux normes actuelles de la circulation routière, sans limitation de tonnage pour permettre aux véhicules et engins agricoles de traverser ce pont sans contrainte. Des trottoirs seront aménagés pour sécuriser la circulation des piétons.

Les travaux : Prévus pour une durée de 3 mois, les travaux nécessitent une fermeture complète de la voirie (voiture et piéton) pendant toute la durée du chantier.

La mise en œuvre du chantier est réalisée par l'entreprise Demouy situé à Clairoix, retenue parmi les 7 propositions reçues à la suite de l'appel d'offres.

Le cout de l'opération : 315 000€ TTC auxquels s'ajoutent 70 000€ de frais d'études.

Le financement : Subventionné par l'état à 70% du montant HT



Protection de la rivière



Premiers coups de pioche



Déblaiement de l'ancien pont



Quelques informations sur les chantiers en cours

Travaux école et logement communal

La citerne gaz qui alimentait l'école et le logement communal au 9bis rue du château ne répondait plus aux normes de sécurité. Son remplacement a été réalisé pendant les vacances scolaires. La nouvelle cuve a été enterrée sur le devant de l'école. Un enrobé sera réalisé par la suite.

Ces travaux ont été réalisés en collaboration avec les entreprises Métropole Plomberie (Ailly sur Noye), ETCA (Chaussoy-Epagny) et Antargaz.



Aménagement du cimetière – Columbarium

Afin de répondre à une demande grandissante, la commune s'est dotée d'un "columbarium".

Cet équipement dispose de 12 cases qui peuvent accueillir chacune 2 urnes.

Le conseil municipal a fait le choix d'un monument sobre en harmonie avec les cavurnes déjà présents et le jardin du souvenir.

D'autres chantiers sont prévus tels qu'une "**matinée citoyenne**" (3 octobre de 8h00 à 12h00) pour entretenir les allées et l'écriture d'un **règlement intérieur** qui sera affiché dans le cimetière dans les semaines à venir.



Notre cadre de vie

Eclairage nocturne

L'éclairage public de la commune est éteint de 23h00 à 5h00. Cette mesure a permis de réaliser des économies importantes et permet de préserver la biodiversité et notamment la faune nocturne.

Cependant, après avoir écouté vos remarques, le Conseil Municipal a pris la décision de laisser l'éclairage public allumé les soirs de manifestations organisées sur la commune.

Voici les dates retenues :

13 juillet	Feu d'artifice
26 septembre	Soirée Club de l'Amitié
3 octobre	Loto de l'Association Fêtes et Loisirs
20 novembre	Soirée Beaujolais du Club de l'Amitié
24 décembre	Soirée de Noël
31 décembre	Soirée du Réveillon

Ces dates seront actualisées chaque année.



Collecte des branchages résidus de tonte

Depuis octobre 2025, la vidange des déchets verts est entièrement à la charge de la commune. Afin de maîtriser les coûts liés à ce dispositif et de garantir la pérennité de ce service gratuit, de nouvelles modalités d'accès ont été mises en place :

- **Accès strictement réservé aux particuliers résidant dans la commune.** Les entreprises doivent faire traiter leurs apports en déchetterie.
- **Horaires d'ouverture :**

Le mercredi 9h à 17h.

Le Samedi 9h à 18h.

Le site est placé sous vidéosurveillance. Les dépôts non conformes pourront être sanctionnés.

Ensemble préservons notre point d'apport volontaire.

Savez-vous que la **tonte des pelouses** est un excellent paillage qui préserve l'humidité au pied des végétaux et retarde la pousse des "mauvaises herbes" dans les massifs ?
Utilisons cette ressource gratuite !

Sinon, avez-vous pensé au "mulching" ?



Notre cadre de vie

Fleurissement



Cette année encore, la commune de CHAUSSOY EPAGNY HAINNEVILLE a mis une touche de couleur au sein de nos espaces publics, apportant gaieté et fraîcheur. Cet embellissement n'aurait pas été possible sans l'imagination, le dévouement et l'énergie des membres de la commission fleurissement. Nous profitons de cet article pour remercier également les habitants qui ont contribué à l'arrosage des jardinières et des pots.



Propreté des pieds de murs



Notre commune est notre cadre de vie commun.

Pour qu'elle reste agréable et accueillante pour chacun, de petits gestes simples au quotidien font une grande différence. Parmi ces gestes, l'entretien régulier du pied de ses murs, façades et pas de porte est essentiel.

En prenant chacun un moment pour désherber, balayer ou nettoyer devant chez soi, nous contribuons ensemble à :

- Embellir nos rues et rendre notre commune plus chaleureuse.
- Faciliter le passage et assurer la sécurité des piétons.
- Préserver notre environnement en maintenant nos espaces propres de manière naturelle et régulière.

Un grand merci à toutes et à tous pour votre participation active à la beauté et à la propreté de notre commune.



Notre cadre de vie

Un arbre – un enfant

Situé sous l'église, notre verger communal continue de s'agrandir au fil des ans. Chaque naissance est fêtée par la plantation d'un arbre fruitier.

En ce mois de Mars 2026, nous y avons accueilli deux nouveaux arbres, chacun célébrant une naissance survenue en 2025 : Emma en Janvier et Lucas en Août.

Cette action s'inscrit dans les projets de reboisement menés par la commune de CHAUSSOY EPAGNY HAINNEVILLE.

Pour cette édition, les parents ont porté leur choix sur des figuiers, une essence particulièrement bien adaptée à la nature de notre sol.

Après la plantation des arbres portant le prénom des enfants et la traditionnelle séance photo, chacun a pu partager le verre de l'amitié.

A travers l'opération "1 arbre - 1 enfant" notre commune réaffirme son engagement à donner du sens et à bâtir un avenir durable pour les générations futures.



La "fibre" est là ...

2030 – Pensez à anticiper la fin du réseau "cuivre"

La fibre optique est aujourd'hui disponible sur notre commune. Si votre logement utilise encore une connexion via les anciens câbles ORANGE, il faut savoir que ces lignes existantes cesseront de fonctionner en 2030, c'est donc le bon moment pour vous renseigner sur les possibilités de raccordement à la fibre auprès de votre opérateur.

Il n'y a donc pas d'urgence immédiate pour les abonnés actuels, mais mieux vaut anticiper le passage à la fibre plutôt que d'attendre l'approche de la fermeture définitive du cuivre.

La fibre permet de garder sa ligne téléphonique actuelle, mais également de bénéficier de débits beaucoup plus importants pour les utilisateurs d'INTERNET notamment pour le télétravail, la télévision ou lorsque plusieurs personnes utilisent Internet simultanément.

👉 Encore en ADSL ? Vous pouvez dès maintenant vérifier l'éligibilité de votre adresse sur somme-fibre.fr et vous rapprocher de l'opérateur de votre choix pour connaître les modalités de raccordement.

👉 N'hésitez pas à contacter la mairie pour davantage d'informations.

La technologie évolue également pour les téléphones "mobiles".

Fin octobre 2026, la technologie 2G, qui concerne essentiellement les premières générations de téléphones mobiles, cessera de fonctionner. Les téléphones "9 touches" seront donc inopérants. Il faudra évoluer vers du matériel plus récent.

On vous informe ...

La commune est désormais sur Facebook !

Un nouveau moyen de rester informé de la vie de notre village : la commune dispose désormais de sa [page Facebook officielle](#) !

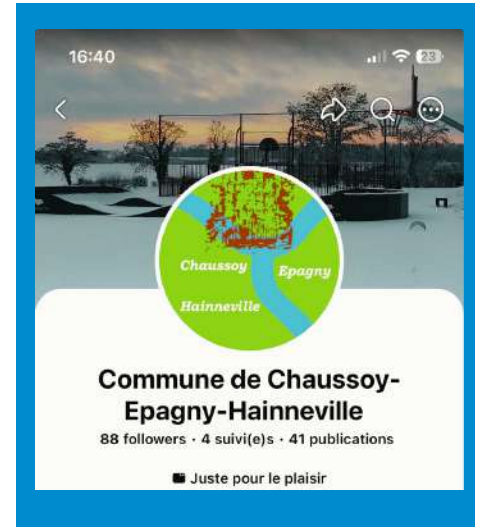
Actualités municipales, événements, informations pratiques, vie associative, travaux, alertes ou initiatives locales... cette page permettra de retrouver facilement et rapidement les informations qui rythment la vie de la commune.

Ce nouveau canal vient compléter les moyens d'information déjà à votre disposition, notamment le [site internet](#), l'application **Intramuros** ou encore votre journal « **Trait d'Union** ».

L'objectif : rendre l'information communale encore plus accessible et réactive, notamment lorsqu'une actualité mérite d'être relayée rapidement.

👉 Rejoignez-nous ! Abonnez-vous à la page pour suivre les publications et n'hésitez pas à les partager autour de vous pour faire circuler l'information.

👉 N'hésitez pas à contacter la mairie pour davantage d'informations.



Retrouvez directement notre page FB en scannant ce QR code.

Nos "Elèves méritants" sont récompensés

Samedi 29 août dernier, nous avons reçu en Mairie les jeunes lauréats des examens de fin de cycle accompagnés de leurs parents :

4 Brevets des Collèges et 6 Baccalauréats.

En reconnaissance de ces succès, un "chèque cadeau" leur a été remis.

Nous souhaitons à chacun de poursuivre leur formation avec le même succès.



la pause express de l'EVS

Une animation proposée par la Communauté de communes.

Nous avons reçu l'Espace de Vie Sociale pour une pause express sur le thème de la gravure sur bois.

Nos jeunes de 10 à 17 ans ont passé un bon moment et sont repartis avec leurs chef d'œuvres boîtes à mouchoirs, portes téléphones, plateaux et dessous de plats.

Prochaine pause express le 28 novembre avec pour thème la fabrication de couronnes de Noël



Un village qui bouge ...

Angélique ELOY

Une Chasse aux œufs sous le soleil...

Le 4 avril, la traditionnelle chasse aux œufs du village s'est tenue dans le parc du château. Les plus petits ont participé à la chasse, tandis que les plus grands ont profité d'activités faisant appel à la réflexion : mots croisés, morpion géant et charades.

Après les jeux, familles et enfants ont poursuivi l'après-midi autour d'un goûter. Chaque enfant est reparti avec son lot de chocolats.



chaussay-epagny. Samedi après-midi, une quarantaine d'enfants, invités par la municipalité, sont venus pour un moment de jeux autour des œufs de Pâques dans le grand parc du château. Les jeunes de 6 à 2 ans devaient participer à des ateliers pour obtenir les récompenses. Il fallait répondre à des énigmes, faire des mots croisés géants, trouver eux-mêmes dans deux images qui semblaient identiques ou courir sur un circuit à obstacles, avec un œuf dans une cuillère sans le faire tomber.



8 mai et 14 juillet 2026 – les commémorations et notre drapeau

Les commémorations mémorielles rassemblent toujours les habitants autour du monument aux morts. Moment de recueillement qui se poursuit par un instant de convivialité.

Le 8 mai, les enfants de l'école ont, une nouvelle fois, répondu présents en interprétant un chant et en participant à l'appel des habitants du village "Morts pour la France" pendant les 2 derniers conflits mondiaux.

Le 14 juillet, malgré la canicule, de nombreux habitants étaient fidèles au rendez-vous. Quelques enfants ont accompagné M. le maire lors de l'appel aux morts et du dépôt de gerbe.



En reconnaissance de cette assiduité, le Souvenir Français nous a proposé de doter la commune de CHAUSSOY-EPAGNY-HAINNEVILLE d'un drapeau du Souvenir. Le Conseil municipal a accepté cette démarche.

Le 17 octobre, à l'occasion d'une célébration religieuse en l'église du village, ce drapeau sera remis à 2 porte-drapeaux habitant le village et qui participeront dorénavant à nos commémorations. Il s'agit de Camille MOREL et de Philippe SPIQUEL.

Cette cérémonie se déroulera en présence de nombreux porte-drapeaux du canton. Un dépôt de gerbes aura lieu au monument aux morts.

DERNIERE MINUTE : Notre école se verra dotée d'un drapeau "Jeunes" en reconnaissance de son implication dans les cérémonies communales

Un village qui bouge ...

12 et 13 septembre 2026 – la fête du village

Angélique ELOY

Un week-end festif comme on les aime, rythmé par de nombreuses animations et de beaux moments de convivialité.

Le samedi soir, nous avons pu profiter d'un **feu d'artifice**.

La fin du contexte "canicule et sécheresse" nous a permis de tirer le feu initialement prévu le 13 juillet.



Le dimanche, dès 6h30, la réderie a fait son grand retour avec pas moins de 30 exposants. L'orage de la matinée n'aura pas découragé exposants et visiteurs. Une fois le soleil revenu, les "affaires ont repris" à la grande satisfaction de tous.



Un jour de fête n'existe pas sans un bon repas.

120 repas ont été servis sous un chapiteau dans la bonne humeur des conseillers municipaux et autres mains habiles.

Au menu : jambon à la broche et ses accompagnements préparés par "CP Rôtisserie". Les retardataires ont pu profiter de la restauration rapide proposée à la buvette par l'Association Fêtes et Loisirs.



Un village qui bouge ...

12 et 13 septembre 2026 – la fête du village

Angélique ELOY

Animations, convivialité

L'association « En voiture Simone » nous a rejoint à l'heure de l'apéritif avec 26 véhicules, tous plus beaux les uns que les autres. Chacun a pu admirer ces voitures hors du temps et échanger avec leurs propriétaires.



La fête s'est poursuivie avec une belle démonstration proposée par l'association « Espoir danse ».



Une course de “caisses à savon” dans la commune ... ça vous dit ?

Voici quelques années, quelques audacieux ont organisé une course de voitures à pédale dans les rues de Chaussoy avec un succès dont personne ne rêvait.

Un nouveau projet prend forme pour 2027 : **une course de caisses à savon !**

Vous avez peut-être déjà découvert ce projet lors de la fête du village, où un premier véhicule en cours de fabrication était présenté.

Vous souhaitez contribuer à l'organisation et/ou participer en construisant votre propre véhicule ?



Je suis à votre disposition pour répondre à toutes vos questions et vous accompagner dans cette aventure. Cette première édition pourrait se dérouler le 12 septembre 2027.

Contact : David ELOY 06 28 70 53 32

Du côté de l'Ecole ...

Mélanie BAUDESSON

Une nouvelle année scolaire s'est ouverte

Avec un effectif de 62 enfants, notre école accueille les enfants de notre commune, de la commune d'Hallivillers ainsi que les enfants confiés aux nounous de notre village.



PS/ MS / GS : Aurélie Boulfroy



CP / CE1 : Mélanie Baudesson

En cette rentrée des classes, tous les élèves et l'équipe enseignante soutiennent le mois « **septembre en or** » et plus particulièrement Nolan. Notre petit guerrier n'a pas pu faire sa rentrée avec les copains car il se bat courageusement contre « un méchant virus ». Toutes nos pensées et notre courage l'accompagnent dans ces moments difficiles.



CE2 / CM1 / CM2 : Katy Grasser

Quelques dates à retenir



16 octobre 2026
Course pour ELA



26 mars 2027
Fête du printemps



25 juin 2027
Fête de l'Ecole

Nous vous y attendons nombreux !

Du côté de l'Ecole ...

Notre école continue à s'équiper

La commune poursuit ses investissements pour offrir aux élèves et à l'équipe enseignante des équipements adaptés et de bonnes conditions d'apprentissage.

Côté numérique : les tableaux blancs interactifs (TBI) des classes ont été renouvelés. Ces équipements, désormais largement intégrés aux pratiques pédagogiques, permettent aux enseignants d'enrichir leurs supports et de proposer des activités interactives aux élèves.

Le parc informatique destiné aux élèves a été partiellement renouvelé, avec de nouveaux ordinateurs plus récents et plus performants pour accompagner les usages numériques à l'école. Ce renouvellement se poursuivra progressivement afin de moderniser l'ensemble du parc mis à disposition des élèves.



Face aux épisodes de fortes chaleurs, la commune a investi dans des ventilateurs mobiles pour permettre aux enfants et aux enseignants de mieux supporter ces périodes difficiles.

La réflexion se poursuit sur des solutions qui pourraient compléter ces équipements lors des épisodes de canicule les plus importants.

👉 Des investissements concrets pour une école mieux équipée et plus confortable au quotidien !

Un nouveau logiciel pour le périscolaire

Une trentaine d'enfants chaque midi à la cantine, une quinzaine en garderie le matin ou le soir

Des services proposés qui rencontrent un franc succès auprès des familles..

Pas facile de gérer les présences ou les absences pour prévoir les repas et le personnel d'encadrement.



Un "Espace Familles" a été créé sur le site internet de la commune pour faciliter le quotidien des parents et fiabiliser les échanges d'informations. Cet espace en ligne permet aux familles de gérer directement les inscriptions à la cantine et à la garderie, en fonction de leurs besoins et dans le respect des délais d'inscription prévus.

Accessible 24h/24 depuis un ordinateur, une tablette ou un smartphone, il permet d'effectuer ces démarches tranquillement depuis chez soi.

L'Espace Familles s'inscrit dans la volonté de la commune de proposer des services numériques simples, pratiques et accessibles, tout en facilitant également l'organisation quotidienne des services municipaux.

👉 Parents d'élèves, pensez à prendre le réflexe Espace Familles pour vos inscriptions !

👉 N'hésitez pas à contacter la mairie pour davantage d'informations.

UNE VIE ASSOCIATIVE DYNAMIQUE

Claire LOBBÉ



La RURALITHEQUE, fête son anniversaire et son inauguration !

À l'occasion de sa première année d'existence dans ses nouveaux locaux, la Ruralithèque a été officiellement inaugurée le 19 septembre dernier. Pour célébrer cet anniversaire, un concours photos a été proposé aux habitants de la commune autour du thème du patrimoine. Onze participants ont ainsi partagé leur regard sur notre territoire à travers leurs photographies.

Toujours visible à la bibliothèque, cette exposition nous invite à redécouvrir notre environnement sous un autre regard. Elle constitue également une belle occasion de pousser la porte de la Ruralithèque, de découvrir ses nouveaux espaces et, pourquoi pas, de repartir avec quelques livres à emprunter !



Inauguration en présence de Pascal BOHIN, Conseiller départemental, Odile SALMON, Présidente de la Caisse Locale de Crédit Agricole, Brice CHANTRELLE, président la la Communauté de communes Avre-Luce-Noye,

De nouveaux projets pour 2026-2027

La Ruralithèque prépare déjà une nouvelle saison riche en animations : atelier d'écriture et de lecture, lancement d'un club de lecture, animation autour d'Halloween, atelier créatif sur le thème de l'automne et animation consacrée à la poésie.

Autant de rendez-vous qui permettront de partager le plaisir de lire, de créer et de se retrouver autour de la culture.

Les horaires d'ouverture : La Ruralithèque vous accueille :

Mercredi : de 16 h à 18 h

Jeudi : de 17 h à 18 h 30

Samedi : de 10 h à 12 h

N'hésitez pas à venir découvrir la Ruralithèque et à participer à ses prochaines animations !

Résultats du concours photos

Prix du jury



Patrimoine naturel
Annabelle MESSE



Patrimoine bâti
Sabine CAZIN



Patrimoine vivant
Marcel MESSE

Prix du public



Julien BOILEAU

UNE VIE ASSOCIATIVE DYNAMIQUE

Nicole PAUCHET

LE CLUB DE L'AMITIÉ

Qui a dit qu'il ne se passait rien ???

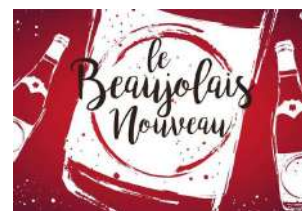
En activité depuis 18 ans, le Club de l'Amitié est ouvert à tous, chaque jeudi de 14 à 17 heures. De nombreux jeux de société ou de cartes sont à disposition des habitués. Les jeux sont les prétextes aux rencontres et "papotages".

Notre salle habituelle étant en cours de rénovation, les activités se dérouleront dans la grande salle jusqu'à mi octobre.

Nos prochaines animations :

Le **26 septembre**, les adhérents et les sympathisants se retrouveront autour d'un **repas**.

Ensuite, la **soirée beaujolais**, ouverte à tous sur réservation se déroulera le **20 novembre** à partir de 19 heures.



Enfin, comme tous les ans, nous organiserons le **samedi 5 décembre** dès 7 heures un petit déjeuner, à la salle des fêtes ou à domicile avec portage, au profit du **téléthon**. Nous comptons sur votre générosité !



Les Parents d'Elèves font leur rentrée

Christelle MERCIER

En parallèle de la rentrée scolaire l'association « Les porte-plumes » redémarre ses activités.

L'été 2026 nous a fait suffoquer et nous a contraint, malheureusement à annuler la kermesse du 25 juin dernier.

Heureusement, le 19 juin nous avons pu maintenir le goûter de fin d'année offert à tous les enfants et mettant à l'honneur les élèves de CM2, avant leur départ pour de nouvelles aventures au collège.

L'assemblée générale du 25 septembre a réélu le bureau et les projets continuent de voir le jour. Voici ceux prévus pour cette fin d'année :

Une grille d'Automne de 20 cases à 1€ par case. Chaque grille complète vous fera gagner 1 pizza sénior chez Roma Pizza à Ailly sur Noye.

La bourse aux jouets le 8 novembre 2026.

La décoration extérieure de l'école pour les fêtes de fin d'année.

Le marché de Noël le 22 novembre 2026 : 2ème édition.

Voilà de quoi bien occuper ce premier trimestre.



UNE VIE ASSOCIATIVE DYNAMIQUE

Le club de Tennis en pleine forme

Grégory DESSEAUX



Le club de tennis RACEH a fini son année tennistique d'une belle façon en remportant le trophée du championnat d'été de troisième division.

L'équipe monte en deuxième division l'année prochaine. Une très belle évolution avec une superbe cohésion, bravo à Toute l'équipe



Nous accueillons tout nouveau membre, joueur confirmé ou débutant. Nous restons à votre disposition pour tous renseignements.

Les cotisations de cette année sont fixées à :

Enfant 50 euros
Adulte 70 euros
Couple 120 euros

Vu le succès des premières éditions, le club va réitérer sa soirée jambalaya le 10 avril 2027

David ELOY



Les membres de l'association les 3 raquettes se retrouvent tous les samedis de 10h à 12h à la salle de sport "Henri MULLET" pour pratiquer, tennis de table, badminton ou pickel ball.

Vous voulez découvrir ces sports ou vous pratiquez déjà, l'association vous accueille dès 10 ans. On ne se prend pas au sérieux, vous voulez jouer juste pour du loisir alors c'est le bon endroit !

Nous restons à votre disposition pour tous renseignements

Les tarifs des cotisations

Enfant 15 euros Adulte 20 euros

Téléphone: 06 28 70 53 32 (David ELOY)

un franc succès pour la société de chasse

Clément DUFRÈNE

Les 5 et 6 septembre derniers, l'association de chasse de CHAUSSOY EPAGNY HAINNEVILLE organisait son traditionnel ball-trap annuel. Un événement marquant qui a rassemblé de très nombreux participants, tireurs passionnés et amateurs, dans une ambiance chaleureuse et festive.

La météo s'est montrée particulièrement clémente tout au long du week-end : le soleil radieux a offert des conditions de tir idéales. L'affluence remarquable de cette édition témoigne de l'attachement local à ce rendez-vous.

Merci à l'ensemble des bénévoles qui ont œuvré sans relâche à l'organisation, à la logistique, à la sécurité et à la tenue des pas de tir. Leur énergie et leur dévouement ont garanti le bon déroulement de ces deux journées.

Le repas convivial a été préparé et servi par l'Association Fêtes et Loisirs, offrant un moment de partage et d'échange très apprécié par l'ensemble des convives.

L'association remercie chaleureusement l'ensemble des participants, les bénévoles, les partenaires, l'AFL et la Commune pour leur présence et leur soutien. Rendez-vous à la prochaine édition !



Compte rendu du conseil municipal

11 février 2026

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA SOMME COMMUNE DE CHAUSSOY-EPAGNY-HAINNEVILLE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 11 FEVRIER 2026

Date convocation : 4 Février 2026

L'an deux mille vingt-six, le onze février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Salle du Conseil en séance publique, sous la présidence de M. de CAFFARELLI Christian, Maire.

Étaient présents : Isabelle CARLE, Dorothee DELARUE, Christiane DUCHEMIN, Angélique ELOY, Marie-Line LELONG, Mélissa TAVERNIER, Christian de CAFFARELLI, Grégoire de CAFFARELLI, Thierry MAMOU, Sylvain MERCIER.

Était représenté : Eric FOURNIER représentée par Christiane DUCHEMIN

Étaient absents : Sébastien DEJONGHE, Florie DEVOS, Clément GAMBET

Secrétaire de séance : Isabelle CARLE

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal,
- Compte administratif 2025 (CFU)
- Questions diverses

Approbation du compte financier unique 2025

	<i>DÉPENSES</i>	<i>RECETTES</i>
SECTION DE FONCTIONNEMENT	292 448,82 €	661 754,07 €
RESULTAT CUMULÉ DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2024		369 305,25 €
	<i>DÉPENSES</i>	<i>RECETTES</i>
SECTION D'INVESTISSEMENT	397 372,16 €	391 558,49 €
RÉSULTAT CUMULÉ D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2024	5 813,67 €	

Résultat de clôture de l'année 2025 : EXCÉDENT de 363 491,58 €

Le compte financier unique 2025 est adopté à l'unanimité des membres présents, hors la présence du Maire, sorti pendant le vote.

Question et informations diverses

- Point d'étape sur le PLUi ALN,

5 mars 2026 : Arrêt Projet du PLUi en Conseil Communautaire

Mars – avril – mai : Consultation des P.P.A (Personnes Publiques Associées)

Juin 2026 : Délibérations des Conseils Municipaux – Enquête publique – Prise en compte des observations formulées.

Le calendrier est susceptible d'être modifié selon le retour des services de l'Etat.

- Réunions :

- o 06/02 : Rencontre avec Mme la Sous-Préfète concernant les projets importants pour la commune
- o 10/02 : Réunion CCALN sur la collecte et le traitement des « Déchets verts ». Les tonnages collectés sont en constante augmentation. Il nous est demandé de vérifier que les plateformes sont aux normes environnementales et de ne les ouvrir qu'à certains créneaux horaires. Ce sujet devra être mis à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.
- o 14/02 : Commission Communale des Impôts Directs
- o 21/02 : Commission de contrôle des listes électorales

- Organisation du bureau de vote pour les élections municipales du 15 mars. Présence des assesseurs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Compte rendu du conseil municipal

21 mars 2026

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA SOMME COMMUNE DE CHAUSSOY-EPAGNY-HAINNEVILLE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 21 MARS 2026

Date convocation : 16 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un mars à onze heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Salle du Conseil en séance publique, sous la présidence de M. de CAFFARELLI Christian, Maire.

Etaient présents : Mmes BACHIMONT Martine, DELARUE Dorothee, DUCHEMIN Christiane, ELOY Angélique, LENIN Delphine, MESSIAEN Maud,

Mrs BOUTIN Sébastien, de CAFFARELLI Christian, de CAFFARELLI Grégoire, CAZIN Grégory, LEMAIRE Antoine, MAMOU Thierry, MERCIER Sylvain,

Absents excusés : Eric FOURNIER représenté par Grégoire de CAFFARELLI, Mélissa TAVERNIER représentée par Sylvain MERCIER.

Secrétaire de séance : Martine BACHIMONT

Assesseurs : Maud MESSIAEN et Antoine LEMAIRE

ORDRE DU JOUR

- Election du Maire
- Détermination du nombre d'Adjoints
- Election des Adjoints
- Lecture de la charte de l'élu
- Délégations du Conseil municipal au Maire
- Délégations aux Adjoints
- Fixation du montant des indemnités du Maire et des Adjointes,
- Désignation des représentants dans les organismes extérieurs (CCALN / FDE)
- Composition des commissions communales
- Questions diverses.

Election du maire et des adjoints

Présidence assurée par le doyen d'âge Madame Christiane DUCHEMIN.

ELECTION DU MAIRE :

M. Christian de CAFFARELLI se porte candidat.

Nombre de bulletins : 15

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

A OBTENU :

M. Christian de CAFFARELLI : 15 voix.

M. Christian de CAFFARELLI ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Maire et immédiatement installé.

Désignation du nombre d'adjoints

Considérant que le nombre d'adjoint ne peut excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal, soit quatre adjoints, Le conseil municipal au vu de ces éléments, décide, après en avoir délibéré, à 1 voix contre et 14 voix pour, de fixer à quatre le nombre des adjoints au maire de la Commune.

Listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire

Une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire a été déposée.

Il a été procédé à l'élection des adjoints au maire.

Nombre de bulletins : 15

Bulletins blancs ou nuls : 5

Suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

Compte rendu du conseil municipal

21 mars 2026

A OBTENU :

Liste DUCHEMIN Christiane : 10 voix

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Madame DUCHEMIN Christiane. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, savoir :

DUCHEMIN Christiane,
MERCIER Sylvain,
ELOY Angélique,
CAZIN Grégory

Désignation des délégués à la CCALN

La commune de Chaussoy Epagny Hainneville compte 1 délégué communautaire titulaire et 1 délégué communautaire suppléant, désignés dans l'ordre du tableau.

C'est donc le maire Monsieur Christian de CAFFARELLI, qui siègera au conseil communautaire. Sa suppléante sera Madame Christiane DUCHEMIN, 1ère adjointe de la commune.

Délégations aux adjoints

Le conseil municipal, après avoir délibéré attribue aux adjoints les commissions suivantes :

1^{er} adjointe : Mme DUCHEMIN Christiane : Solidarité et nouveaux services à la population

2^e adjoint : M. MERCIER Sylvain : Animation, Communication et Veille Numérique

3^e adjointe : Mme ELOY Angélique : Scolaire, Périscolaire, Sport et Espaces verts

4^e adjoint : M. CAZIN Grégory : Entretien du patrimoine, du Cimetière et Sécurité

Indemnités du maire et des adjoints

A la demande expresse du maire et des adjoints,

Le conseil municipal décide de fixer à partir du 22 mars 2026, l'indemnité du maire et des 4 adjoints de la manière suivante :

NOM PRENOM	FONCTION	TAUX MAXIMUM (de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique)	TAUX DEMANDÉ
De CAFFARELLI Christian	Maire	44,3%	31%
DUCHEMIN Christiane	Adjointe	11,77%	8,25%
MERCIER Sylvain	Adjoint	11,77%	8,25%
ELOY Angélique	Adjointe	11,77%	8,25%
CAZIN Grégory	Adjoint	11,77%	8,25%

Délégations au maire

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que le Maire de la commune peut recevoir délégation du Conseil Municipal afin d'être chargé, pour la durée de son mandat, de prendre un certain nombre de décisions,

Considérant qu'il y a lieu de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des voix pour :

Article 1 : Le maire est chargé, pour la durée du présent mandat, et par délégation du conseil municipal :

- d'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
- de fixer, dans les limites déterminées par le conseil municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas de caractère fiscal ;
- de procéder, dans les limites fixées par le Conseil Municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalité préalable en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes
- de créer les règles comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- d'accepter les dons et legs qui ne sont pas grevés ni de conditions ni de charges ;
- de décider de l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4600 euros ;
- de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

Compte rendu du conseil municipal

21 mars 2026

- de fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- de décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- de fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal ;
- d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal ;
- de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal ;
- de donner, en application de l'article L 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- de signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser une participation pour voirie et réseaux ;
- de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal ;
- d'exercer au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article L 214-1 du code de l'urbanisme ;
- d'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L 240-1 et suivants du code de l'urbanisme ;
- le conseil municipal délègue au Maire la possibilité de prendre dans l'urgence tout arrêté nécessaire au fonctionnement et à la sécurité sur le territoire de la commune ;

Article 2 : Conformément à l'article L 2122-17 du code général des collectivités territoriales, les compétences déléguées par le conseil municipal pourront faire l'objet de l'intervention du premier adjoint en cas d'empêchement du Maire.

Election des délégués aux syndicats

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décidé à l'unanimité de désigner comme délégués titulaires auprès de Territoire d'Energie Somme (TE80) :

Monsieur de CAFFARELLI Christian

Monsieur LEMAIRE Antoine

Questions diverses :

Quelques dates :

1^{er} avril : réunion commission Patrimoine,

8 avril : réunion commission Finances

29 avril : prochaine réunion de conseil

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h30

La commune, solidaire de la recherche scientifique **RETINA STOP**

Chaussoy-Epagny-Hainneville

Une soixantaine de spectateurs au concert

Une soixantaine de personnes ont assisté, samedi soir, dans la salle des fêtes de Chaussoy, au concert des deux chorales, Les Voix de Noye (d'Ailly-sur-Noye) et Bov'émifasol (de Boves), sous la conduite de leur chef de chœur David Dubois. Pendant deux heures, le public a apprécié un répertoire varié, mêlant airs classiques et nouveautés. D'un medley de Starmania de Michel Berger et Luc Plamondon, au début, à « 1492 Conquest of Para-

dise » de Vangelis, à la fin, les auditeurs ont retrouvé avec plaisir beaucoup d'airs connus (d'Edith Piaf, Claude Nougaro, Michel Berger) et d'autres plus récents (*Les Yeux de la mama*, *Popcorn salé*, *Le Dernier jour du disco...*). Des dons ont été récoltés pour l'association Rétina, reconnue d'utilité publique, qui aide la recherche sur les maladies de la vue et sensibilise un large public à la santé visuelle et à la réalité du handicap visuel. ●



Chaussoy concert Bov'émifasol et Voix de Noye.

Compte rendu du conseil municipal

29 avril 2026

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA SOMME COMMUNE DE CHAUSSOY-EPAGNY-HAINNEVILLE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 29 AVRIL 2026

Date convocation : 22 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Salle du Conseil en séance publique, sous la présidence de M. de CAFFARELLI Christian, Maire.

Étaient présents : Martine BACHIMONT, Dorothée DELARUE, Christiane DUCHEMIN, Angélique ELOY, Delphine LENIN, Mélissa TAVERNIER, Sébastien BOUTIN, Christian de CAFFARELLI, Grégoire de CAFFARELLI, Grégory CAZIN, Antoine LEMAIRE, Thierry MAMOU, Sylvain MERCIER,

Étaient représentés : Eric FOURNIER représenté par Christiane DUCHEMIN, Maud MESSIAEN représentée par Angélique ELOY

Secrétaire : Christiane DUCHEMIN

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal,
- Affectation du résultat 2025,
- Taux imposition 2026,
- Fongibilité des crédits,
- Budget primitif 2026,
- Composition de la commission appel d'offres (CAO), de la commission communale des impôts directs (CCID) et de la commission de contrôle des listes électorales,
- Délibération pour demande de subvention « amendes de police » pour l'Aménagement du parking de la salle des fêtes,
- Délibération pour demande de subvention pour la réhabilitation de la salle des aînés,
- Délibération pour demande de prêt pour la reconstruction du pont d'Hainneville,
- Renouvellement des baux ALRIC et KESTELOOT,
- Renouvellement des baux « pêche » WITASSE – WIDEHEM – Commune d'AILLY SUR NOYE,
- Communications du maire.

Approbation du compte-rendu de la dernière réunion du Conseil municipal

Le compte-rendu de la précédente réunion de conseil est approuvé à l'unanimité des membres présents à cette réunion.

Affectation du résultat

Résultat reporté en fonctionnement – EXCEDENT : 369 305,25 €

Résultat reporté en investissement - DEFICIT : - 5 813,67 €

Résultat reporté 363 491,58 €

L'affectation du résultat est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Délibération taux d'imposition 2026 (État 1259)

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de ne pas augmenter la fiscalité et de maintenir les taux des taxes à leur niveau. **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :**

➔ Maintenir les taux 2025 et donc FIXER les taux d'imposition à percevoir au titre de l'année 2026 à :

• Taxe foncière bâtie	27.78 %
• Taxe foncière non bâtie	5.20 %
• Taxe d'habitation	7.89 %
• CFE	8.15 %

Fongibilité des crédits

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre la possibilité au Conseil Municipal de déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT). Dans ce cas, le maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Compte rendu du conseil municipal

21 mars 2026

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir autoriser le maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité.**

Délibération concernant le budget primitif 2026

Le projet de budget primitif 2026 a été remis aux conseillers municipaux le 10 avril 2026.

Suite à la réunion de la commission des finances, Monsieur le Maire propose d'adopter le budget primitif 2026 suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Désignation	BP 2026	Chapitre	Désignation	BP 2026
11	Ch. à caractère général	304 690,00 €	002	Excédent années antérieures	363 491,58 €
12	Charges de personnel	164 329,55 €	70	Recettes à caract. générales	29 600,00 €
14	Reversements sur recettes	27 835,00 €	73	Impôts et Taxes	90 391,00 €
65	Autres charges de gestion	36 510,00 €	74	Dotations et Subventions	149 172,00 €
66	Charges financières	10 000,00 €	75	A. Prod. gestion courante	66 560,00 €
67	Charges exceptionnelles	0,00 €	76	Prod. Financiers	0,00 €
68	Dotations provisions	100,00 €	77	Prod. Exceptionnels	1 000,00 €
023	Virt section Invest.	156 273,32 €	78	Reprise sur amort.	0,00 €
42	Opérations d'ordre	476,71 €	013	Atténuation de charges	0,00 €
	TOTAL DEPENSES	700 214,58€		TOTAL RECETTES	700 214,58 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Désignation	BP 2026	Chapitre	Désignation	BP 2026
001	Déficit reporté	5 813,67 €	10	Opérations financières	51 013,67 €
16	Rembt emprunts - capital	14 000,00 €	021	Virt. de la section Fonctionnement	156 273,32 €
20	Immobilisations Incorporelles	20 000,00 €	13	Subvention d'équipement	366 049,79 €
204	Subventions équipement versées	0,00 €	16	Emprunts et dettes assimilées	231 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	765 000,00 €	040	Opérations d'ordre	476,71 €
041	Opérations patrimoniales	0 €	041	Opérations patrimoniales	0 €
	TOTAL DEPENSES	804 813,67 €		TOTAL RECETTES	804 813,67 €

Le budget est voté à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

Commission d'appel d'offre

Les projets d'investissement supérieurs à 100.000 euros doivent répondre à des procédures spécifiques pour organiser la mise en concurrence des entreprises soumissionnaires : rédaction d'un cahier des charges, sélection des entreprises, attribution des marchés selon une notation formalisée.

La commission d'appel d'offre des communes de moins de 3500 habitants est composée du maire et de 3 titulaires et 3 suppléants élus par le conseil municipal.

Sont candidats comme titulaires : Grégory CAZIN, Sylvain MERCIER, Sébastien BOUTIN.

Sont candidats comme suppléants : Angélique ELOY, Grégoire de CAFFARELLI, Delphine LENIN.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a accepté à l'unanimité

Compte rendu du conseil municipal

21 mars 2026

Commission communale des Impôts Directs

Le Conseil propose les personnes suivantes, afin de constituer la nouvelle commission communale des impôts directs (6 titulaires et 6 suppléants seront retenus).

TITULAIRES

- BARBIER Michel, 8 rue Blanchard - EPAGNY
- BOUTIN Sébastien, 2 rue du Moulin à Papier - HAINNEVILLE
- CARLE Isabelle, 4 rue du Château - CHAUSSOY
- CAZIN Grégory, 18 rue du Château - CHAUSSOY
- DELARUE Dorothee, 28 rue d'Enfer - CHAUSSOY
- DUCHEMIN Christiane, 6 rue du Moulin à Papier - HAINNEVILLE
- ELOY Angélique, 4 rue du Fort - EPAGNY
- FOURNIER Eric, 1 chemin des Marais - HAINNEVILLE
- LAMANE Michèle, 8 rue de la Fontaine - EPAGNY
- LEMAIRE Antoine, 8 rue de Fiers - CHAUSSOY
- MERCIER Sylvain, 38 rue de l'Eglise - CHAUSSOY
- TAVERNIER Mélissa, 36 rue de l'Eglise - CHAUSSOY

SUPPLEANTS :

- BACHIMONT Dominique, 5 rue Denise - EPAGNY
- DERLY Didier, 16 chemin des Marais - HAINNEVILLE
- GERMAIN Stéphanie, 15 rue Denise - EPAGNY
- De CAFFARELLI Grégoire, 7 rue du Château - CHAUSSOY
- LAVOISIER Corinne, 3 rue Denise - EPAGNY
- LEGRAND Serge, 45 rue d'Enfer - CHAUSSOY
- LELONG Marie-Line, 35 rue de l'Eglise - CHAUSSOY
- LENIN Delphine, 22 rue d'Enfer - CHAUSSOY
- MAMOU Thierry, 1 rue des Vergers - EPAGNY
- MESSIAEN Maud, 11 rue du Gué - EPAGNY
- MULLET Didier, 22 rue Denise - EPAGNY
- PIQUET Frédéric, 5 rue de Chaussoy HAINNEVILLE

Commission de contrôle des listes électorales : 3 titulaires et 3 suppléants :

Sont proposés :

Pour le conseil municipal : Maud MESSIAEN et Antoine LEMAIRE

Délégué de l'Administration : Isabelle CARLE et Dany OPSOMER

Délégué du Président du Tribunal Judiciaire : Jean-Pierre PAUCHET et Michel BARBIER

Aménagement du parking salle des fêtes – Choix de l'entreprise - Demande de subvention

Suite à l'acquisition du terrain situé à l'arrière de la salle des fêtes afin d'en faire un parking, la commune envisage de l'aménager afin d'en faciliter l'utilisation et l'entretien.

Des devis ont été demandés auprès de plusieurs entreprises avec des propositions différentes.

Les propositions reçues sont les suivantes :

Entreprise	Variante 1 Enduit gravillonné	Variante 2 mélange Terre-pierre	Variante 3 Dalles végétalisées
EVIA	157.695,47€	152.916,72€ TTC	189.262,02€ TTC
ETCA		40.369,12€ TTC	93.976,92€ TTC

Le maire propose de retenir la proposition « variante 3 » de l'entreprise ETCA et le plan de financement suivant :

Variante 3 – Dalles végétalisées	93.976,92€ TTC
Subvention « Amendes de police » 30% du HT	23.494,23 €
FCTVA	15.036,31 €
Reste à charge de la commune	55.446,38 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à 14 voix pour, Madame ELOY n'ayant pas utilisé la procuration de Madame MESSIAEN, laquelle est personnellement concernée par l'une des deux entreprises,

- A retenu l'offre de l'entreprise ETCA, variante 3 – dalles végétalisées pour un montant total de 93.976,92€ TTC,
- A donné pouvoir au maire afin de déposer une demande de subvention au titre des Amendes de Police.

Compte rendu du conseil municipal

21 mars 2026

Réhabilitation salle des aînés – Choix de l'entreprise - Demande de subvention

Des travaux sont à effectuer dans la salle des aînés. Trois devis ont été demandés. Le premier n'est pas conforme à la demande de la commune. Les deux autres propositions présentent une différence de prix conséquente. Le devis retenu est celui des Ets MARY pour un montant TTC de 25.247,74€.

Le maire stipule qu'il envisage de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à 14 voix pour, Madame Dorothee DELARUE n'ayant pas pris part au vote comme étant personnellement concernée par l'une des entreprises sollicitées.

- A retenu l'offre des Ets MARY pour un montant total de 25.247,74€ TTC,
- A donné pouvoir au maire afin de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

Financement de la réhabilitation du Pont Rue des Marais

Pour financer les travaux du pont situé rue des Marais à Hainneville, il est nécessaire d'avoir recours :

- à un emprunt pour un montant de 140.000,00€ remboursable sur 25 ans.
- A un emprunt à court terme d'un montant de 90.000,00€ remboursable sur 12 mois en attendant l'encaissement du FCTVA.

Des demandes ont été faites auprès de différents organismes.

Emprunt de 140.000 € remboursable sur 25 ans :

Banque des Territoires : Taux Livret A + 0,6%, soit 2,10%

Crédit Agricole : Taux : 4,66%

La Banque Postale : 4,24%

Emprunt court terme de 90.000€

Crédit Agricole : Taux Euribor + 1,10%, soit 3,30%

La Banque Postale : 4,27%

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, a retenu les offres suivantes :

- La Banque des Territoires pour l'emprunt de 140.000€ remboursable en 25 ans au taux du Livret A + 0,6% soit 2,10%.
- Le Crédit Agricole pour l'emprunt à court terme de 90.000 € remboursable sur 12 mois au taux Euribor + 1,10% soit 3,30%

Renouvellement baux locatifs

Les baux d'habitation pour les maisons situées 6 rue d'Hainneville et 8 rue du Château sont à renouveler.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, accepte de renouveler les baux, à savoir :

- Bail à M. et Mme ALRIC pour la maison 6 rue d'Hainneville moyennant un loyer mensuel de 730,27€
- Bail à M. et Mme KESTELOOT pour la maison 8 rue du Château moyennant un loyer annuel de 589,37€

Renouvellement baux de pêche

Les baux de pêche sont à renouveler.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, accepte de renouveler les baux, à savoir :

- Bail au profit de M. WITASSE moyennant un loyer annuel de 850€ échu le 15 mai 2026
- Bail au profit de M. WIDHEM moyennant un loyer annuel de 300€ échu le 1^{er} mai 2026
- Bail au profit de la Commune d'AILLY SUR NOYE moyennant un loyer annuel de 1200€ échu le 15 mai 2026.

Communications du maire :

- Eclairage public : actuellement, extinction de 23h00 à 5h00.
Rappel des motivations : Enjeu écologique sur la faune reconnu par les scientifiques,
Enjeu économique : baisse de consommation de 66%
A l'étude : transition vers l'éclairage solaire à certains endroits du village.
- Déchets verts : l'enlèvement des déchets verts de la plateforme de la commune vers la déchèterie de la CCALN est facturé à la commune. Projet de limiter l'accès à certains jours de la semaine afin de mieux contrôler le volume des dépôts.
- Fibre : Fin du réseau cuivre en 2030. Le câble Orange coupé à Hainneville ne sera certainement pas réparé.
- Le 5 juin 2026 : date imposée pour réunir les conseils municipaux afin de désigner les « grands électeurs » aux élections sénatoriales.
- Ruralithèque : l'inauguration est prévue le 19 septembre 2026
- Columbarium : le choix s'est porté sur l'équipement 12 places proposé par la société MUNIER.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30

Compte rendu du conseil municipal

1er juillet 2026

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA SOMME
COMMUNE DE CHAUSSOY-EPAGNY-HAINNEVILLE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 1^{er} Juillet 2026

Date convocation : 26 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le premier juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Salle du Conseil en séance publique, sous la présidence de M. de CAFFARELLI Christian, Maire.

Étaient présents : Martine BACHIMONT, Christiane DUCHEMIN, Angélique ELOY, Marie-Line LELONG, Delphine LENIN, Maud MESSIAEN, Mélissa TAVERNIER, Sébastien BOUTIN, Christian de CAFFARELLI, Grégoire de CAFFARELLI, Grégory CAZIN, Antoine LEMAIRE, Thierry MAMOU, Sylvain MERCIER,

Était absente, excusée : Dorothee DELARUE

Secrétaire : Martine BACHIMONT

ORDRE DU JOUR

- **Approbation du compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal,**
- **Délégation délégations au maire,**
- **Régie d'avance : extension des comptes utilisables,**
- **Choix de l'entreprise pour les travaux du Pont d'Hainneville,**
- **Modification des temps de travail de deux agents de cantine,**
- **Communications du maire.**

Approbation du compte-rendu de la dernière réunion du Conseil municipal

Le compte-rendu de la précédente réunion de conseil est approuvé à l'unanimité des membres présents à cette réunion.

Délégations au maire

Aux termes de la délibération en date du 21 mars 2026, le conseil municipal a donné délégation au maire pour prendre un certain nombre de décisions.

Les termes de cette délégation étant parfois incomplets, le conseil municipal décide à l'unanimité de reporter la délibération du 21 mars 2026 et de donner délégation au maire de la commune, pour la durée de son mandat, afin de prendre les décisions suivantes :

Le maire est chargé, pour la durée du présent mandat, et par délégation du conseil municipal :

1. d'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
2. de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalité préalable en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
3. de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
4. de souscrire les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
5. de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
6. d'accepter les dons et legs qui ne sont pas grevés ni de conditions ni de charges ;
7. de décider de l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4600 euros ;
8. de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
9. de fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
10. de décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
11. de fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
12. d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal et de transiger avec les tiers dans la limite de 1000€ (recouvrement de créances, litiges dans la réalisation de travaux, recours contre des tiers suite à incivilités et actes de vandalisme) ;
13. de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 1000 euros ;

Compte rendu du conseil municipal

1er juillet 2026

14. de signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser une participation pour voirie et réseaux ;
15. le conseil municipal délègue au Maire la possibilité de prendre dans l'urgence tout arrêté nécessaire au fonctionnement et à la sécurité sur le territoire de la commune ;
16. De prendre les décisions mentionnées aux articles L.523-4 et L.523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune et de conclure la convention prévue à l'article L.523-7 du même code ;
17. D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;
18. De demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subvention d'un montant maximum de 3000 €
19. D'exercer, au nom de la commune le droit prévu au I de l'article 10 de la loi n° 75-1351 du 31 décembre 1974 relative à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation ;
20. D'ouvrir et d'organiser la participation du public par voie électronique prévue au I de l'article L.123-19 du code de l'environnement ;
21. D'autoriser les mandats spéciaux que les membres du conseil municipal peuvent être amenés à exercer dans le cadre de leurs fonctions, ainsi que le remboursement des frais afférents prévus à l'article L.2123-18 du présent code.

Régie d'avance

Aux termes d'une délibération en date du 11 mai 2022, le conseil municipal a décidé de créer une régie d'avance auprès du service administratif de la mairie de CHAUSSOY-EPAGNY.

Jusqu'à ce jour, la régie paie les dépenses aux articles 60 - ACHATS, 61 - SERVICES EXTERIEURS et 62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS.

Afin de faciliter le fonctionnement, le maire propose d'ajouter les articles 651 - CHARGES D'INTERVENTION POUR COMPTE PROPRE - AIDES A LA PERSONNE et de modifier la rédaction de l'article 3 de la délibération du 11 mai 2022 comme suit :

« Article 3 - La régie paie les dépenses aux articles 60 - ACHATS, 61 - SERVICES EXTERIEURS, 62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS et 651 - CHARGES D'INTERVENTION POUR COMPTE PROPRE - AIDES A LA PERSONNE »

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité.

Pont de la rue des Marais à Hainneville – attribution du chantier

Suite à l'appel d'offre pour la reconstruction du pont routier, rue des marais à Hainneville, les réponses obtenues sont les suivantes :

ENTREPRISES	OFFRE HT	CRITERE PRIX Note / 50	CRITERE VALEUR TECHNIQUE Note / 50	TOTAL Note / 100	Classement des offres
DEMOUY – Base	303.756,20 €	44	43.30	87.30	3
DEMOUY – Variante	263.306,20 €	44	50.00	94.00	1
SPIE BATIGNOLLES	344.229,69 €	35	38.20	73.20	5
IREM	374.987,44 €	29	35.10	64.10	6
ETGC – Base	366.182,75 €	40	35.90	75.90	4
ETGC – Variante	301.133.75 €	47	43.70	90.70	2
COLAS	Hors marché				
MARC S.A	Hors marché				

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de retenir l'entreprise mieux-disante, à savoir l'entreprise DEMOUY et son offre « variante », et donne pouvoir au maire pour continuer la procédure pour l'ensemble des travaux.

Compte rendu du conseil municipal

1er juillet 2026

Suppression et création postes (école, cantine)

- Suivant la délibération du Conseil Municipal du 13 novembre 2024, un poste « adjoint technique » dans la catégorie hiérarchique C pour une durée hebdomadaire de 28h00 (annualisée 23h41) a été créé. Ce poste n'est plus adapté aux besoins de la collectivité. Il y a donc lieu de le supprimer. La suppression sera effective au 1^{er} juillet 2026.

Suite à cette suppression, il y a lieu de créer un emploi permanent pour le poste « adjoint technique » d'une durée hebdomadaire de 20h00 (annualisée 17,14/35e).

- Suivant la délibération du Conseil Municipal en date du 12 novembre 2025, un poste « adjoint technique » dans la catégorie hiérarchique C, pour une durée hebdomadaire de 8h00, a été créé. Ce poste n'est plus adapté aux besoins de la collectivité, il y a donc lieu de le supprimer. La suppression sera effective au 17 août 2026.

Suite à cette suppression, il y a lieu de créer un emploi permanent pour le poste « adjoint technique » d'une durée hebdomadaire de 16 h (annualisée 12,85/35^e)

Le conseil municipal a validé à l'unanimité

Communications du maire :

- Réflexion sur l'éclairage nocturne : actuellement l'éclairage public reste allumé les nuits des 13 juillet, 24 décembre et 31 décembre. Il est envisagé de laisser l'éclairage nocturne allumé à chaque manifestation communale ou associative. Un calendrier est à fixer.
- La cuve à gaz de l'école sera remplacée début juillet, première semaine des vacances scolaires.
- Les tableaux muraux des TBI de l'école vont être changés pendant les vacances.
- 25 août 2026 : commission animation,
- 29 août 2026 : remise des récompenses élèves méritants

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40.



BAPTÊME REPUBLICAIN

Lucas DUFRENE
29 août 2026



Mariages

Damien VOINDROT
Lisa LUU
4 avril 2026

Michaël CAUDRON
Nathalie CUXAC
9 mai 2026



AVIS DE DECES

Chantal BARBERA
28 Février 2026

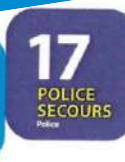
Eric MARCHAND
15 juin 2026

Jean-Marc BOURGEOIS
16 juin 2026

Marcel KESTELOOT
28 juin 2026

Mireille LELIEVRE
25 juillet 2026

NUMÉROS UTILES



Cabinet médical - 60 rue CARNOT à AILLY SUR NOYE

Médecins

Dr Fazia ABDELATIF
Tél. 03 22 41 02 24

Dr Frédéric BRETON
Tél. 03 22 41 15 15

Infirmiers

Julien DEFORGE
Ann JONES
Tél. 03 22 41 07 77

Olivier BLONDEAU
Joseph POTTIER
Tél. 06 82 02 26 49

Pauline MERCIER
(Ass. ASALEE)
Tél. 07 86 49 39 77

Kinésithérapeutes

Christophe LEFAY
Stessy CHANTRIAUX
Ophélie d'HALLUIN
Tél. 03 22 41 48 06

Psychologue

Julie LESOIL
Tél. 06 02 56 86 52

Ostéopathe

Samir MOKRI
Tél. 06 52 90 85 85



Cabinet médical - 32 rue PELLIEUX à AILLY SUR NOYE

Médecins

Dr Carole HORDE
Dr Marie BERTIN
Tél. 03 65 88 96 85

Dr Audrey LEMAIRE
Tél. 03 65 88 97 14

Orthophonistes

Thaïs BERNARD
Tél. 07 78 22 84 08

Caroline LEDOUX
Tél. 06 62 79 38 72

Diététicienne

Morgan FARRICA
Tél. 06 45 01 78 04

Infirmiers

Diane DUPONT
Annabelle FONTAINE
Tél. 03 22 47 14 55
06 35 13 01 65

Sandrine BAZIN
Emilie CARPENTIER
Tél. 03 22 41 45 18
06 62 09 41 38

Pédicure

Jennifer CADEAU
Tél. 07 67 92 13 66

Sage-Femme

Hélène BOUTEILLER
Tél. 06 22 34 23 64

Ostéopathe

Cyprien GAUTEY-SOUFFLET
Tél. 06 29 47 21 10



Pharmacie DETOISIEN

2 rue du Dr Binant

Tél. 03 22 41 01 28

Cabinet Infirmiers

23 rue Sadi Carnot

Stéphane BORDEUX
Mélissa PERRIER
Tél. 03 22 41 18 10

Pédicure

25 rue Sadi Carnot

Claire CORROYER
Tél. 03 22 41 50 50

Kinésithérapeutes

rue du Temple - JUMEL

Antoine GIROL
Thomas ROUSSEL
Benjamin LEGOIX
Tél. 03 22 47 60 50
06 46 40 53 17

Sage-femme

Claire DESACHY
2 Bis rue du dr Binant
Tel. 07 44 47 26 92

Médecin

Dr DENIVET Katel
2 bis rue du dr binant
Tel. 03 68 47 73 25